



**Asfad**  
association

# Rapport d'activités

**Pôle Cohésion  
Sociale**

**ALT**

**2023**

**Siège social**

146 D rue de Lorient  
CS 64418  
35044 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 59 60 01  
Fax 02 99 59 24 28  
[siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr)

[www.asfad.fr](http://www.asfad.fr)

# 1. L'ASFAD

## 1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

### Quelques éléments chiffrés 2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12
- 53 CDDI chantier d'insertion au 31/12/23
- Budget 2023 : 12 556 704€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

## 1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



### Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

### La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

### L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

## Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

## 2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE CHRS

### 2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 5 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

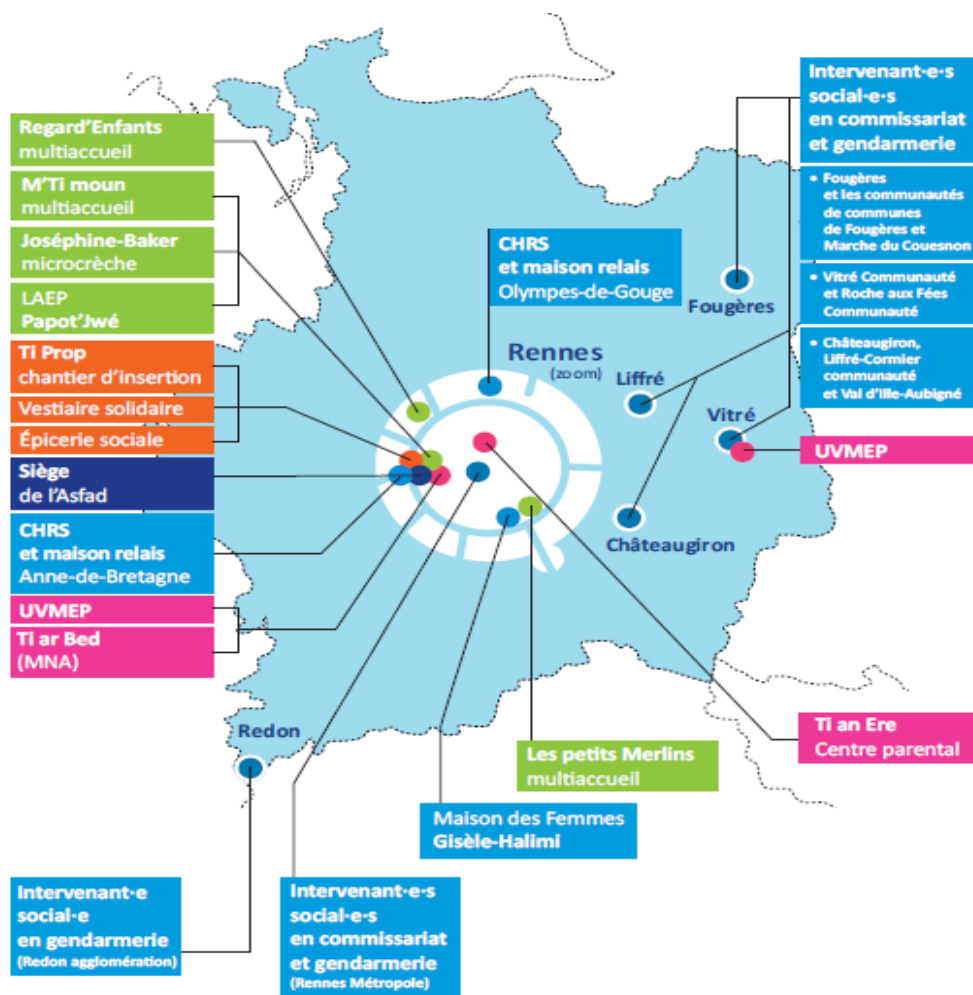
Activités du Pôle :

Pôle Cohésion Sociale

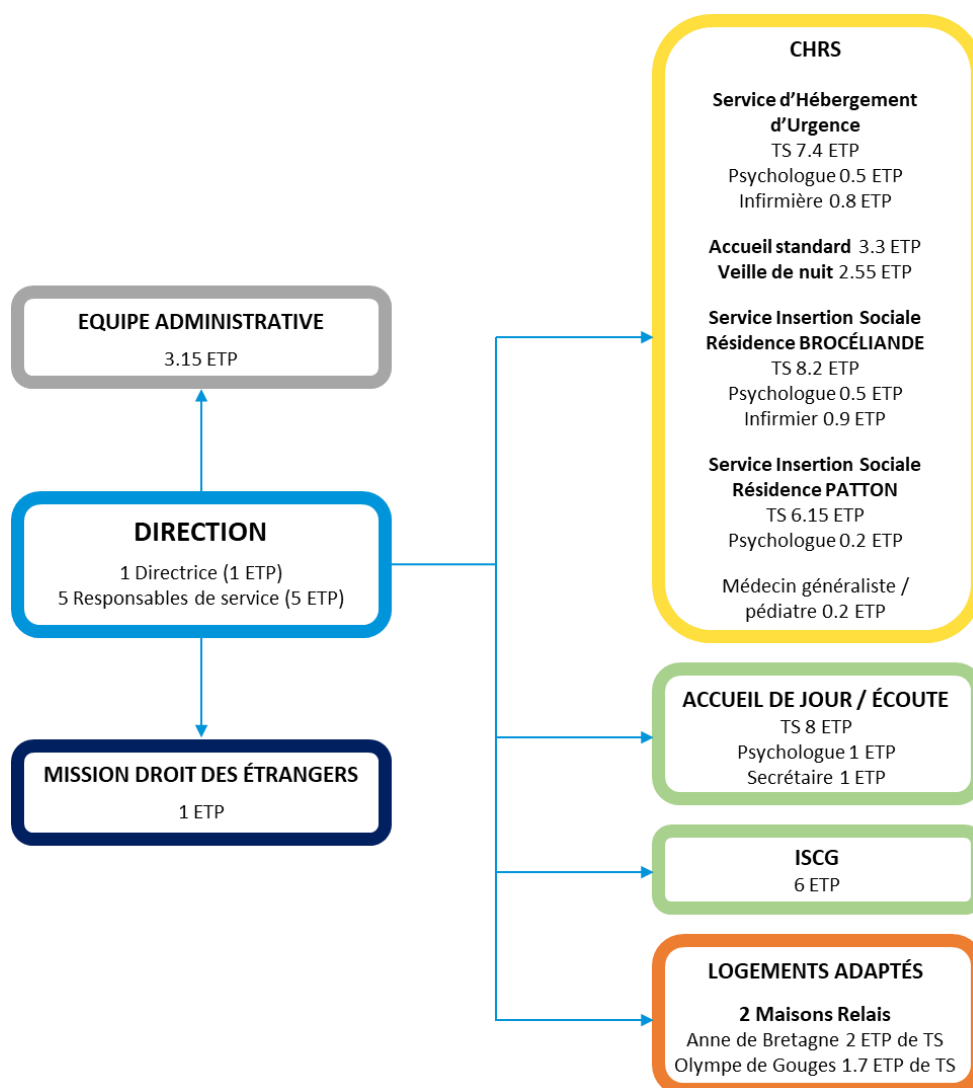
Pôle Petite Enfance

Pôle Protection de l'Enfance

Pôle Insertion socio-professionnelle



## ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2023



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales est commune à tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

### Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins. Il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil d'administration). Il est prévu une représentation des résidentes que nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre. Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.ice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :

- Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

## 2.2 L'ALT

L'Asfad gère 5 appartements (14 places) sous convention ALT situés dans la résidence Patton au 1bis rue de Houx à Rennes.

Ces appartements, allant du T1 au T4, ont vocation à accueillir des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et en attente d'un relogement.

Critère d'entrée :

- Etre victime de violences conjugales ou intrafamiliales
- Ne plus être sous la menace de l'auteur des violences
- Remplir les conditions d'accès au logement pérenne
- Avoir un accompagnement social

Les orientations :

Les femmes sont orientées vers le dispositif ALT de l'Asfad soit par l'accueil de jour de l'Asfad situé à la maison des femmes Gisèle Halimi, soit par les équipes du CHRS de l'Asfad, soit par des partenaires extérieurs (CDAS, SIAO...).

L'Asfad valide l'admission au regard des critères ci-dessus. Si la personne n'est pas déjà suivie par un service social, nous la mettons en lien avec le CDAS de Maurepas. L'Asfad assure l'accompagnement de la personne sur la question des violences, le suivi social global étant assuré par les services extérieurs.

Un contrat d'accompagnement tripartite est signé entre la personne, le service social et l'Asfad. Il a une durée initiale de 3 mois renouvelables.

Activité 2023 :

Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombres de nuitées	Moyenne de séjour
10	30	4 508	150 jours (4,9 mois)

- Nombre de femmes seules : 1
- Nombres de femmes avec enfants : 9 (de 1 à 4 enfants)

Le taux d'occupation est d'environ 88,2 %. Il y a eu plusieurs vacances de logements, liées soit à des travaux de remise en état du logement ou à des admissions qui ont pris un peu de temps par manque d'orientations ou pour s'adapter à la temporalité de la personne orientée.

8 ménages sont sortis du dispositif en 2023. Tous ont eu une sortie positive par un relogement dans le droit commun (bailleurs publics).

**Fait marquant de l'année 2023 :**

Le service ALT était rattaché au service de l'accueil de jour. En effet, l'accueil de jour étant spécialisé dans l'accompagnement des femmes victimes de violence, il en était le principal orienteur.

Avec l'ouverture de la maison des Femmes Gisèle Halimi, l'accueil de jour a été transféré dans les locaux de la MDF avec un déploiement et une réorganisation du service.

Parallèlement, le service d'hébergement d'urgence du CHRS s'est étendu avec la création de 38 nouvelles places au cours des 3 dernières années. Ceci nous a amenés à restructurer le pôle auquel

sont rattachées toutes ces activités. Dans ce cadre, le dispositif ALT a été transféré en 2023 au service d'hébergement d'urgence. Ce qui va probablement nous amener à repenser l'accompagnement des femmes accueillies sur l'ALT.

**Pour 2024 :**

Réécrire le projet de service du SHU en tenant compte de l'extension du service avec la création de nouvelles places et en intégrant le dispositif ALT.